

GUIDE

Du TRI

Que dois-je faire
de mes déchets?

à compter du 01/01/2022



CITEO

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.

LES EMBALLAGES

LES NOUVELLES CONSIGNES : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Les briques alimentaires de lait, de jus de fruits, de crème, de soupe...



Les aérosols alimentaires et corporels les boîtes de conserve, les canettes et barquettes en aluminium...



Les emballages souples en carton et plastique : pots de yaourts, boîtes de céréales, de gâteaux, de médicaments, de papiers absorbants...



Les bouteilles en plastique d'eau, de lait, d'huile, de soda, de jus de fruits, les flacons en plastique à usage alimentaire, d'hygiène corporelle et les produits d'entretien ménager.

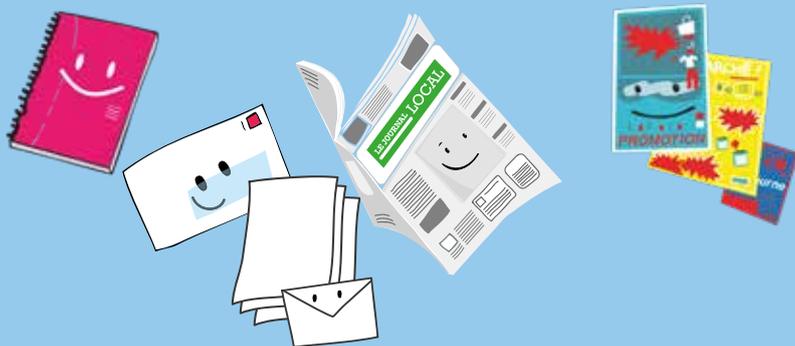


Je n'oublie pas les bouchons métalliques des pots en verre ainsi que les bouchons des bouteilles.



LES PAPIERS RECYCLABLES

À DÉPOSER DANS LE CONTENEUR PAPIER LE PLUS PROCHE



Avant de déposer le papier dans le conteneur, je retire tous les suremballages en plastique, les blisters (à mettre dans les sacs jaunes).



IMPORTANT

Prochainement, votre sac bleu disparaîtra. Votre papier sera à déposer dans les conteneurs déployés dans votre commune.

QUELS PAPIERS DEVEZ-VOUS RECYCLER ?

Les journaux et les magazines, les publicités et les prospectus, les impressions et les courriers, les annuaires et les catalogues, les enveloppes avec ou sans fenêtre, le papier kraft, les cahiers avec ou sans spirale...

MAIS AUSSI :

Les livres, les dictionnaires, les encyclopédies, les calendriers des postes, les emballages en papier, etc.

TOUS LES PAPIERS ONT DROIT À UNE SECONDE VIE.

CITEO | Tous les papiers se recyclent.

LES PAPIERS RECYCLABLES - POUR UN TRI RÉUSSI

NON !

LES PRINCIPALES ERREURS DE TRI



LES INTERDITS

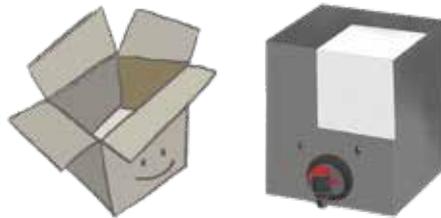
Le papier peint, souillé, photo, alimentaire, sulfuré, plastifié et cadeau.



CONSEILS ET INFOS PRATIQUES

- Je retire les suremballages en plastique et je dépose mon papier en vrac dans le conteneur.
- Je ne dépose pas de déchets à côté des conteneurs de tri.
- Interdiction par arrêté préfectoral de brûler vos papiers et cartons.

À déposer en déchetterie : les cartons épais, les cubis etc.



ENSEMBLE, CONTINUONS À PROGRESSER !

ET QUE DEVIENT LE PAPIER RECYCLÉ ?

Collecté et mis en balle, il est ensuite livré aux papetiers pour redevenir du papier, des produits d'hygiène, du carton et de l'isolant.

**ENSEMBLE,
CONTINUONS À PROGRESSER !**

CITEO | Tous les papiers se recyclent.

LES BIODÉCHETS



Les épluchures de fruits et légumes...



Le marc de café, de thé, les serviettes en papier...



Les coquilles en tout genre : huîtres, moules, oeufs, noix, coquillages, crustacés...



Les cartons souillés par la nourriture...



Les restes de repas : pain, croûte de fromage, os, arêtes de poissons, noyaux, pépins...

Les biodéchets sont à déposer en vrac dans le bioseau ou en sac possédant le label ci-dessous :



LES BIODÉCHETS - POUR UN TRI RÉUSSI

NON !

LES PRINCIPALES ERREURS DE TRI



Les couches



Les capsules de café



Les déchets verts



Les litières animales



Les déchets divers non compostables



Les textiles

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les biodéchets sont transformés en compost. Celui-ci est distribué gratuitement en déchetterie. Servez-vous !



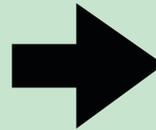
CONSEILS ET INFOS PRATIQUES

- Je dépose mon bioseau la veille du ramassage au point de collecte de ma rue.
- Les biodéchets sont collectés chaque semaine (voir calendrier de ramassage).
- Pas de bioseau ? Rendez-vous en Mairie pour en récupérer un.
- Je peux utiliser du journal pour protéger le fond du bioseau.
- Seuls les sacs labellisés "OK COMPOST" sont acceptés.
- Je ne dépose pas de déchets verts. (tontes, tailles, feuilles mortes...)
- Je dépose mes produits périmés ou partiellement consommés dans mon bioseau sans l'emballage.

**LES DÉCHETS VERTS :
JE LES EMMÈNE À LA DÉCHETTERIE.**

LE VERRE

Les bouteilles en verre
d'alcool, d'huile, de vinaigre,
de boissons gazeuses...



À déposer dans votre
conteneur le plus
proche



Les pots et les bocaux en verre,
de yaourt, de confiture, de
cornichons...



ET QUE DEVIENT LE VERRE QUE JE TRIE ?

Collecté régulièrement, le verre est ensuite acheminé à l'usine Saint-Gobain à Chalon-sur-Saône pour être retransformé car le verre est recyclable à l'infini !

Les opercules et les bouchons sont à jeter dans le sac jaune.

LE VERRE - POUR UN TRI RÉUSSI

NON !

LES PRINCIPALES ERREURS DE TRI



Les ampoules à filament et à basse consommation, le vitrage, les bouchons (liège, plastique, métal) et les capsules.

La vaisselle en faïence et en porcelaine, en céramique (verre, plat, assiette, etc.), les pots en terre cuite, le vitrage, sont à déposer en déchetterie, dans les gravats.



CONSEILS ET INFOS PRATIQUES

- Je m'assure que les contenants soient vides.
- Je les dépose en vrac dans le conteneur.
- Je n'ai pas besoin de les laver.
- Je retire les bouchons sur les bouteilles avant de les déposer dans le bac.
- Je dépose les bouchons métalliques des pots en verre dans le sac jaune.
- Je ne dépose pas de déchets à côté des conteneurs de tri !

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le verre est recyclable à l'infini.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES *

IL FAUT METTRE DANS LE SAC ROSE TOUT CE QUI NE SE RECYCLE PAS

Produits d'hygiène



Les couches



Les lingettes (sauf emballage), papier absorbant, mouchoirs papiers



Les coton-tiges



Les cotons usagés



ÉGALEMENT

La litière animale, les sacs d'aspirateurs, les masques, les gants.



* Liste non exhaustive. Un doute ? Contactez votre ambassadeur de tri au 03 86 30 77 66

LES ORDURES MÉNAGÈRES - POUR UN TRI RÉUSSI

CONSEILS ET INFOS PRATIQUES

- Je remplis mon sac au maximum.
- Je dépose mon sac la veille du ramassage dans une poubelle rigide pour éviter toute dégradation.
- Les sacs présentant des erreurs de tri seront refusés.
- Pensez à la litière agglomérante pour réduire volume de vos sacs roses.

LES INTERDITS DANS LE SAC ROSE :



LES EMBALLAGES



LE PAPIER



LES BIODÉCHETS



LE VERRE



LA DÉCHETTERIE

DÉCHETTERIE

VOUS POUVEZ DÉPOSER LES DÉCHETS SUIVANTS :

Important : séparez bien vos déchets par famille avant de venir



CARTONS
Carton épais
vides et pliés



DÉCHETS DIVERS



MÉTAUX
Fer, cuivre, zinc,
aluminium,
plomb, cuivre...



DÉEE
Appareils
électriques et
électroniques



BOIS
Bois non traité :
palettes, cagettes



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS
Tontes, feuilles,
taille, sauf plantes
envahissantes
(renouée du Japon)



PILES ET
ACCUMULATEURS
Piles rondes,
plates...



RADIOGRAPHIES



HUILES DE FRITURES



DÉLAIS / GRAVATS
Gravats, tuiles, briques,
pierres, porcelaine,
vaisselle, verre cassé...



EXTINCTEURS



POINT RELAIS
Linge de
maison, textiles,
d'habillement
et chaussures



DÉCHETS DANGEREUX
SPECIQUES (DSD)



Déchets toxiques :
Peintures, vernis, solvants,
produits phytosanitaires,
acides, bases, combustifs.



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



AMEUBLEMENT
Literie, meubles,
chaises, armoires,
canapés...

INTERDITS



BOUTEILLES DE GAZ



PNEUMATIQUES



Un doute ?

N'hésitez pas à
demander au gardien
qui saura où déposer
votre déchet.

Tél. 03 86 30 77 66

POUR UN TRI RÉUSSI

OÙ TROUVER NOS DÉCHETTERIES ?

DÉCHETTERIE DE CERCY-LA-TOUR

Domaine Seguin,
Route de Decize,
58340 CERCY-LA-TOUR

DÉCHETTERIE DE LUZY

La Bussière,
Route d'Autun,
58170 LUZY

DÉCHETTERIE DE PRÉPORCHÉ

Les Morillons,
58360 PRÉPORCHÉ

Consultez le site de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan
www.bazoisloiremorvan.fr,
ou appelez le service déchets ménagers au 03 86 30 77 66

CONSEILS ET INFOS PRATIQUES

- Je protège mon chargement quand je me rends à la déchetterie.
- Pour gagner du temps, je trie tous les déchets selon leur catégorie, avant de les amener en déchetterie.
- Je prépare mon pass' déchetterie.
- **Où récupérer mon pass' déchetterie ?**
Rendez-vous dans votre mairie qui vous délivrera votre pass.
- Sur site, je respecte la vitesse et les autres usagers.

- Je demande au gardien en cas de doute.
- Les animaux ne sont pas autorisés sur site.
- **Déchets refusés** : déchets d'activités de soins (à déposer en pharmacie), amiante, véhicules hors d'usage, cadavres d'animaux, déchets explosifs, déchets radioactifs.
- Encombrants à déposer en vrac dans la benne.
- Apport en déchetterie limité à 2m³ par jour et par habitant.
- Nombre de passage limité à 24 par an.

Associations locales

Vous souhaitez vous débarrasser de vêtements, de vaisselle, de jouets, de livres, de meubles ou d'appareils électroménagers ?

S'ils peuvent encore servir, vous pouvez les apporter directement à ces associations locales Loi 1901. Ils seront revendus à bas prix, pour financer des animations auprès des écoles, Centres Sociaux, CCAS...

LA BOUTIQUE DU COEUR

3 Place Pouyat
58250 FOURS

Mme LEDOUBLE
03 86 50 25 64
06 13 14 55 02

Mardi au vendredi
de 10h à 12h et
de 15h à 18h
le samedi de 10h à 12h

LA BOUTIQUE POUR TOUS

5 rue des Remparts
58170 LUZY

M BERGER
06 23 14 94 54

Mardi au vendredi
de 10h à 12h
et de 15h à 18h

LA MOULINOTTE

4 rue du Comice
58290 MOULINS ENGILBERT

Mme BUSCARINI
06 08 03 04 20

Mardi au vendredi
de 14h à 18h
le samedi de 10h à 13h

INFOS UTILES



Avec les nouvelles consignes de tri, le volume de votre sac jaune va augmenter et celui de votre sac rose va diminuer.

Pensez à disposer vos poubelles afin d'avoir un accès plus direct à votre sac jaune, ce qui minimisera vos erreurs de tri.

Et comme le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas, voici quelques conseils afin de réduire nos ordures :

- Je fais un **compost** dans mon jardin avec les restes alimentaires et les déchets verts.
- En course, je privilégie les **produits à la coupe et en vrac**.
- Je cuisine mes plats plutôt que d'acheter des plats préparés, c'est bien meilleur et ça réduit mes emballages.
- Je surveille les **dates de péremption** pour éviter le gaspillage alimentaire.
- Je consomme **l'eau du robinet**, plus écologique, plus économique et six fois plus contrôlée que l'eau en bouteille.
- J'évite au maximum les **produits à usage unique** (sacs-cabas, rasoirs, lingettes, vaisselle jetable, essuie-tout...) pour privilégier les articles réutilisables.
- Je choisis une **litière écologique** (type agglomérante) pour mes animaux afin de réduire mon volume de sacs roses
- Je colle un **Stop Pub** sur ma boîte aux lettres
- Plutôt que de jeter, je **répare, recycle, réutilise** ou **donne** à mes voisins, amis ou à des associations locales au lieu de me rendre en déchetterie.

Vous voulez en savoir plus sur comment réduire vos déchets ?

N'hésitez pas à visiter les sites suivants :

www.zerowasteFrance.org

www.famillezerodechet.com

www.ademe.fr



**Communauté de communes
Bazois Loire Morvan**

Service déchets ménagers
Route des Réservoirs
58360 SAINT-HONORÉ-LES-BAINS
03 86 30 77 66

www.bazoisloiremorvan.fr

 [comcombazoisloiremorvan](https://www.facebook.com/comcombazoisloiremorvan)

Horaires d'ouverture

Date de publication : novembre 2021

Conception Graphique : Studio Bikinitheorie
Coordination : SIEEEN
Imprimeur : IMPRIMERIE



LE TRI VA SE SIMPLIFIER SUR NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, DÈS LE 1^{ER} JANVIER PROCHAIN !

L'ensemble de vos emballages plastiques (cuisine et salle de bains), iront dans **votre sac JAUNE**.

Goupitri, notre renard malicieux, vous guidera dans votre tri pour évoluer vers cette nouvelle consigne, qui réduira nettement le poids de votre poubelle rose.

Pensez « Emballage plastique = sac jaune »

Pot de yaourt, de crème fraîche, film plastique, sac plastique, barquette de viande/charcuterie/poisson, boîte de cacao en poudre, paquet de chips, pot de fleurs en plastique, pot de glace plastique, sachet alimentaire, boîte de lessive, berlingot adoucissant/javel/lessive... Sont destinés à être recyclés et à être jetés dans le sac jaune !

Suivez les aventures de Goupitri et ses conseils !

Des questions sur ce changement ?
Contactez votre ambassadeur de tri au 03 86 30 77 66.

Plus d'infos sur : www.goupitri.fr /  Goupitri